A+ARCHITECTURE SARL
Société à responsabilité limitée au capital de 46.000 euros
Siège social : 220 rue du Capitaine Pierre Pontal - 34000 MONTPELLIER
400 926 879 R.C.S. Montpellier

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 MAI 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 1.303.607 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1.303.607 euros

Affectation :

A titre de dividendes 1.303.607 euros

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

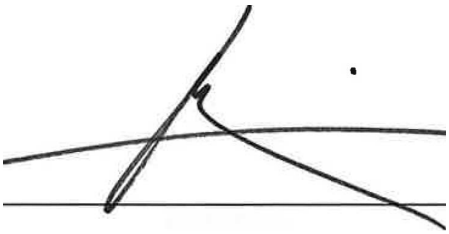
Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices de la Société ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDES ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40%	DIVIDENDES NON ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40%
31 décembre 2024	294.301 €	0 €
31 décembre 2023	1.017.807 €	0 €
31 décembre 2022	1.067.148 €	0 €

Certifié conforme à l'original
La gérance

COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025



Certifié conforme par le Gérant

SARL A PLUS ARCHITECTURE

220 RUE DU CAPITAINE PIERRE PONTAL
34000 MONTPELLIER
SIREN 400926879

Nos coordonnées :

3, rue des Roudères
34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS
Tél : 04.99.51.61.87
Site : www.proxiliaexpertise.fr

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	Variation 1
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	1 625	1 625			
Fonds commercial	120 390		120 390	120 390	
Autres immobilisations incorporelles	85 752		85 752	85 752	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et a…					
Immobilisations incorporelles	**207 767**	**1 625**	**206 142**	**206 142**	
Terrains					
Constructions					
Installations tech., mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles	22 396	11 218	11 178	14 264	-3 086
Immobilisations corporelles en cours, avances et ac…					
Immobilisations corporelles	**22 396**	**11 218**	**11 178**	**14 264**	**-3 086**
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières	**15**		**15**	**15**	
Actif immobilisé	**230 179**	**12 843**	**217 336**	**220 422**	**-3 086**
Matières premières, autres approvisionnement					
En-cours de production	37 062	5 017	32 046	72 619	-40 573
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Stocks et en-cours	**37 062**	**5 017**	**32 046**	**72 619**	**-40 573**
Avances et acomptes versés sur commande				1 159	-1 159
Créances clients et comptes rattachés	2 516 034	44 769	2 471 265	2 361 339	109 926
Autres créances	784 082		784 082	156 166	627 916
Charges constatées d'avance	6 002		6 002	5 511	491
Capital souscrit et appelé, non versé					
Créances	**3 306 118**	**44 769**	**3 261 349**	**2 524 175**	**737 174**
Actions propres					
Valeurs mobilières de placement	6 075		6 075	6 075	
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	1 327 773		1 327 773	902 217	425 556
Divers	**1 333 848**		**1 333 848**	**908 292**	**425 556**
Actif circulant	**4 677 028**	**49 785**	**4 627 243**	**3 505 086**	**1 122 156**
Frais d'émission des emprunts					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion - Actif					
Total Actif	**4 907 207**	**62 628**	**4 844 578**	**3 725 508**	**1 119 070**

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	Variation 1
Capital social ou individuel	46 000	46 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserve légale	4 601	4 601	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 887 214	1 887 214	
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 303 607	294 301	1 009 306
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Capitaux propres	**3 241 421**	**2 232 115**	**1 009 306**
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Provisions pour risques et charges			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	84	88	-5
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	287 449	183 028	104 421
Dettes fiscales et sociales	1 201 831	894 137	307 695
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	113 793	416 139	-302 346
Produits constatés d'avance			
Dettes	**1 603 157**	**1 493 393**	**109 764**
Ecarts de conversion - Passif			
Total Passif	**4 844 578**	**3 725 508**	**1 119 070**

Annexe

I - Préambule

Préambule

Présentation de la société

La société A PLUS ARCHITECTURE, domiciliée au 220 RUE DU CAPITAINE PIERRE PONTAL 34000 MONTPELLIER a pour activité Agence d'architecture.

Présentation de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, constituent l'annexe et font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice.

Evénements postérieurs à la clôture

Evènement important survenu depuis la date de clôture de l'exercice

Le début d'année 2026 est marqué par la guerre en Iran et notamment par le blocage du détroit d'Ormuz par lequel transite, entre autres, près de 20% de la consommation mondiale de pétrole. Ces évènements géopolitiques n'affectent pas directement les activités de la société, mais leur effets vont se manifester indirectement à travers l'inflation, les taux d'intérêts, ainsi que les coûts des matières premières et de l'énergie.

Les perspectives pour la suite de l'année vont dépendre de la rapidité sur la résolution du conflit et de l'impact sur les marchés.

II - Principes généraux

Règlement comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022, règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2023, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux articles 121-1 à 121-5 du Plan Comptable Général, selon les principes d'établissement des comptes annuels : image fidèle, comparabilité et continuité d'activité, régularité et sincérité, prudence, permanence des méthodes ; et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	☑	N/A.
	☐	Actif comme frais d'établissement
	☐	Charges
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	☑	N/A.
	☐	Charges
	☐	Actif comme frais d'établissement
	☐	Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges.
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de site internet en application des articles 212-3 et 612-1	☑	N/A.
	☐	Actif
	☐	Charges
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	☑	N/A.
	☐	Incorporation dans le coût de l'actif
	☐	Charges
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	☑	N/A.
	☐	Incorporation dans le coût de l'actif
	☐	Charges
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	☑	N/A.
	☐	Incorporation dans le coût de l'actif
	☐	Charges
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	☑	N/A.
	☐	Évaluation par équivalence
	☐	Évaluation au coût historique
Évaluation des stocks en application de l'article 213-34	☑	N/A.
	☐	Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)
	☐	Premier entré, premier sorti (PEPS – FIFO)
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	☑	N/A.
	☐	Actif
	☐	Charges
Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1	☑	N/A.
	☐	Capitaux propres
	☐	Produits
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	☐	N/A.
	☐	Provision
	☑	Informations dans l'annexe
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10	☑	N/A.
	☐	Composant distinct de l'immobilisation
	☐	Provision pour gros entretien
Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10	☑	N/A.
	☐	Au prorata des intérêts courus
	☐	Par fractions égales
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	☑	N/A.
	☐	Incorporation dans le coût de l'actif
	☐	Charges

Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	☑	N/A.
	☐	Méthode à l'avancement
	☐	Méthode à l'achèvement
Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12	☑	N/A.
	☐	Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture
	☐	Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert
Report / déport du change à terme en application de l'article 628-13	☑	N/A.
	☐	Étalé dans le compte de résultat
	☐	Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert
Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3	☐	Oui
	☑	Non
Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13	☑	Oui
	☐	Non

III - Changements comptables

Changements comptables

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de règlementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.
Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application de ce nouveau plan comptable n'a pas d'impact significatif dans la présentation des comptes de la société qui nécessiterait une mention particulière.

IV - Actif immobilisé

Actif immobilisé

Etat des immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Mobilier : 10 ans
Matériel de bureau : 5 à 10 ans
Matériel de transport : 4 à 5 ans
Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Tableau des immobilisations - Cadre général				
Rubriques	**Valeur brute à l'ouverture de l'exercice**	**Augmentations**	**Diminutions**	**Valeur brute à la clôture de l'exercice**
Immobilisations incorporelles	**207 767**	**0**	**0**	**207 767**
Autres postes d'immobilisations incorporelles	207 767	0	0	207 767
Immobilisations corporelles	**22 396**	**0**	**0**	**22 396**
Matériel de transport	15 430	0	0	15 430
Matériel bureau et informatique, mobilier	6 966	0	0	6 966
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations financières	**15**	**0**	**0**	**15**
Autres titres immobilisés	15	0	0	15
Total	**230 179**	**0**	**0**	**230 179**

Tableau des amortissements - Cadre général				
Rubriques	**Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice**	**Augmentations : dotations de l'exercice**	**Diminutions : reprise de l'exercice**	**Amotissements cumulés à la clôture de l'exercice**
Immobilisations incorporelles	**1 625**	**0**	**0**	**1 625**
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 625	0	0	1 625
Immobilisations corporelles	**8 132**	**3 086**	**0**	**11 218**
Matériel de transport	3 999	3 086	0	7 085
Matériel bureau et informatique, mobilier	4 133	0	0	4 133
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations financières	**0**	**0**	**0**	**0**
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Total	**9 757**	**3 086**	**0**	**12 843**

Tableau des amortissements - Aménagement du cadre général - Augmentations				
Rubriques	**Ventilation des dotations**			
	Compléments liés à une réévaluation	**Sur éléments amortis selon mode linéaire**	**Sur éléments amortis selon un autre mode**	**Dotations exceptionnelles**
Immobilisations incorporelles		**0**	**0**	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		0	0	
Immobilisations corporelles		**3 086**	**0**	
Matériel de transport		3 086	0	
Matériel bureau et informatique, mobilier		0	0	
Emballages récupérables et divers		0	0	
Immobilisations financières		**0**	**0**	
Autres titres immobilisés		0	0	
Total		**3 086**	**0**	

V - Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé

Fonds commercial

Le fonds commercial est inscrit à l'actif pour un montant de 206 142 euros.

La durée d'utilisation est illimitée. Il ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

Le fonds commercial est soumis à un test de dépréciation annuel dont il est comparé la valeur nette comptable et la valeur actuelle. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, le fonds commercial est déprécié pour la différence.

VI - Précisions sur les stocks et en-cours

Etats des stocks

Etat des stocks - études en cours
Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production selon le retraitement d'une marge moyenne dégagée sur les dix dernières années.

Dépréciations

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Stocks et en-cours

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Coûts d'emprunt incorporés
Encours de production	37 062	110 151	
Total	37 062	110 151	

Dépréciations des stocks et en-cours

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Méthode de calcul de la dépréciation
Encours de production	-5 017	-37 532	
Total	-5 017	-37 532	

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

Rubriques	Exercice N
Encours de production	
Total	

VII - Dépréciations de l'actif circulant

Dépréciations de l'actif circulant

Rubriques	Exercice N	Justifications
Stocks et en-cours	-5 017	
Créances	-44 769	
Total		-49 785

VIII - Echéances des créances à la clôture

Valorisation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Tableau de l'état des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Echéance à moins 1 an	Echéance à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	3 300 116	3 300 116	0
Créances clients et comptes rattachés	2 516 034	2 516 034	0
Autres	784 082	784 082	0
Charges constatées d'avance	6 002	6 002	0
Total	3 306 118	3 306 118	0

IX - Précisions sur certains postes d'actif

Charges constatées d'avance			
	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatée d'avance	6 002		

X - Capitaux propres

Composition du capital social

Le capital est fixé à la somme de 46 000,00 euros. Il est divisé en 2 875,00 parts sociales de 16,00 euros de valeur nominale chacune.

Tableau de variation des capitaux propres				
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	46 000	0	0	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0	0	0
Ecart d'équivalence	0	0	0	0
Réserve légale	4 601	0	0	
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0	0
Autres réserves	1 887 214	0	0	
Report à nouveau	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	294 301	0	294 901	0
Subventions d'investissement	0	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0	0
Total des capitaux propres	2 232 115	0	0	
	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	0	0	0	46 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0	0	0
Ecart d'équivalence	0	0	0	0
Réserve légale	0	0	0	4 601
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0	0
Autres réserves	0	0	0	1 887 214
Report à nouveau	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0	0
Total des capitaux propres	0	0	0	1 937 815

XI - Tableau état des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimiliées	84	84		
Empr. et det. auprès des étab. de crédit à 1 an max. à l'orig.	84	84		
Fournisseurs et comptes rattachés	287 449	287 449		
Fournisseurs et comptes rattachés	287 449	287 449		
Autres dettes	1 315 624	1 315 624		
Personnel et comptes rattachés	155 468	155 468		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	218 881	218 881		
État et autres collec. pub. - Impôts sur les bénéfices	286 614	286 614		
État et autres collec. pub. - T.V.A.	525 397	525 397		
État et autres collec. pub. - Autres impôts, taxes et ass.	15 471	15 471		
Groupe et associés	4 556	4 556		
Autres dettes	109 237	109 237		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	1 603 157	1 603 157		

XII - Précisions relatives à certains éléments

Produits à recevoir et des charges à payer

Créances clients, produits à recevoir 247 189 euros
Créances clients, charges à payer 35 673 euros

Dettes fournisseurs, charges à payer 225 344 euros
Dettes fiscales et sociales, charges à payer 217 391 euros

Entités liées, chargesà payer 4 556 euros

Honoraires des commissaires aux comptes
Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 920 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 100 %
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.
822-11 : néant

XIII - Engagements hors bilan donnés et reçus

Engagements hors bilan donnés et reçus

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice	dont consentis à des entités liées
Avals, cautionnements et garanties reçus	7 906	
Sûretés reçues		
Sûretés données		
Créances cédées non échues		
Cessions de créances Dailly et affacturage		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Portage et autres engagements sur titres de capital		
Engagements consentis de manière conditionnelle		
Engagements de retraite et avantages similaires		
Autres engagements		

XIV - Informations relatives à l'effectif

Effectif

Effectif moyen

L'effectif moyen de l'entreprise durant l'exercice est de 55 salariés.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite*

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans moins d'un an	moins d'un an	0
60 à 64 ans	1 à 5 ans	0
55 à 59 ans	6 à 10 ans	0
45 à 54 ans	11 à 20 ans	47 658
35 à 44 ans	21 à 30 ans	25 218
moins de 35 ans	plus de 30 ans	5 577
Engagement total		78 453

*Hypothèses de calculs retenues
- Départ à l'initiative du salarié, age légal de départ retenu 64 ans
- Méthode de calcul retenue : ANC 2021
- Taux d'actualisation 3.90 % (inflation comprise)